



FORMATION « REFERENT SECURITE/SURETE »

Le 24 Septembre 2015

Présents : Gisèle Camus (La Menuisière I et Ibis), Françoise Brami, Christiane Miceli, Aline Barrioulet (Le Floréal), Dalenc Nadine, Sonia Restoy (Amouroux1), Duthoit Chantal (15 route de Bayonne), Marie-Annick Fauq, Marie Path, Josette Miquel, Annick Robin Max Santaella (Amouroux2), Danielle Groussin (36 Koenigs Rive gauche), Heddar Kheira (ADIL), Marie Christine Lavaud, Marie Panisi (Le Lac), Christine Cabirol (le Flamarion), Bénédicte le Chevalier (19 - 21 Audibert) Marie-Paule Maury (le Cristal), Alex Broner (Boulevard Montplaisir), Michel Delfour, René Vilotte (Jean Chaubet/Plana), Alain Hébert (Belle Paule), Igor Obratil (Chantilly), Dominique Rousseau (Pyrénées TSE),

Excusés : Pierre Vignères (19-21 Chemin d'Audibert), Dominique Taleb (les Lauriers)

PREVENTION SECURITE DANS NOS IMMEUBLES

Le Club des Conseillers Syndicaux a sollicité le Bureau des Relations Extérieures et de la Communication de la Police Nationale pour nous donner des conseils en matière de sécurité.

Ce service, gratuit, est à la disposition des personnes physiques et morales qui le sollicite et peut même se déplacer sur site pour faire un audit de la situation sur le terrain et donner son avis expérimenté sur des travaux à entreprendre et des attitudes à adopter.

Malheureusement aujourd'hui l'effectif n'est que de quatre personnes pour tout Toulouse et une grande partie de sa proche banlieue.

**En réponse à notre invitation, Monsieur JODER et Monsieur NEZRY ,
référents Sûreté nous donnent les conseils suivants :**

Sensibiliser les occupants de nos immeubles sur les points suivants :

- Porter plainte chaque fois que nous rencontrons un problème de délinquance (les déclarations sous X sont acceptées) ce qui générera une intervention des fonctionnaires pour constater les faits et relever des indices. Même s'il s'agit d'une main courante : cela augmentera les statistiques et générera ensuite un suivi plus important.
- **Téléphoner au 17** pour activer l'intervention . L'interlocuteur va trier les appels par priorité identifiera le n°d'appel et diligentera une équipe qui sera sur place entre 10 mn et 1 h plus tard. Rappeler au bout d'une ½ heure s'il n'y a pas eu d'intervention car en matière de nuisances sonores par exemple, on peut penser que le bruit s'est arrêté.
- Appeler le plus souvent possible le **3101** de la Mairie qui est en lien avec tous les services de police et qui enregistre également le sujet de l'appel, toujours important pour les statistiques qui détermineront les zones à protéger.

Aujourd'hui, il est organisé de nombreux passages pour contrôle d'identité de façon à visualiser les personnes qui « squattent » les halls d'entrée, et pour les « déranger » dans leur trafic

En ce qui concerne les véhicules « épaves ou ventouses ». Il y a lieu d'adresser leur marque , leur N° d'immatriculation, leur couleur et le lieu de leur stationnement au syndic qui va saisir le service de la fourrière pour identification . Ce même service leur envoie une mise en demeure au propriétaire avec un délai pour déplacer ou enlever le véhicule. Et s'il ne réagit pas, le véhicule sera enlevé à ses frais. Par contre, il faut s'attendre à un certain délai car le service concerné est submergé de demandes d'intervention et qu'il s'agit en général d'un lieu privé.

En cas de squat, il faut évidemment alerter immédiatement le propriétaire concerné qui doit faire intervenir les services de police si l'appartement est squatté depuis moins de 48 H.

Malheureusement, si ce délai est dépassé il faudra une décision de justice pour qu'il puisse faire libérer les lieux.

D'une façon générale, les préconisations sont les suivantes :

Pour les accès extérieurs

- Adapter des portillons fermés avec ouverture par badges pour ce qui concerne les clôtures (il faut faire perdre du temps aux clients et aux vendeurs)
- Installer une vidéo-surveillance caméra voyante et autoprotégées couplées avec des caméras « boules » avec enregistrement tournées vers entrées, sachant que la Préfecture peut nous aider pour le financement .
- Installer des barreaudages verticaux et horizontaux sur les fenêtres des rez de chaussée
- Installer un détecteur de mouvement qui déclenche un éclairage sous les coursives s'il y a un portail d'entrée pour les véhicules, installer une caméra et un lecteur de plaques minéralogiques + détecteur de présence.

- Eclairage maximum, « tombant » du haut vers le sol, beaucoup plus efficace
- Ne pas installer de clôture ou de haies trop hautes car les délinquants se sentent « protégés » en n'étant pas visibles de l'extérieur de la résidence

Pour les accès intérieurs :

- Platine avec défilement et interphone sonnante sur portable de l'occupant qui doit descendre pour ouvrir s'il s'agit d'une copropriété à majorité étudiante.
- Vidéo interphone pour les autres
- Ouverture par badge géré informatiquement sur place (création et annulation) système Intratone, sous même combinaison sur toutes les portes d'un même immeuble : entrée, cave, local poubelle, local vélo, etc..
- Portes d'entrées anti vandales , anti pincement , sans paumelles et avec ferme porte embarquée dans les montants avec l'installation électrique (donc inaccessibles) et petites poignées à l'extérieur.
- Protection des encadrements. Elles doivent être équipées de ventouses électromagnétiques mais il faut bien contrôler que l'installation électrique soit adaptée à la puissance d'attraction d'une part et qu'elle soit elle-même protégée .
- Vidéo protection infrarouge avec détecteur de présence par caméras croisées dans le sas d'entrée, dans le hall et au début des escaliers (durée légale de stockage des images : 30 jours).
- Eclairage par détecteur de présence
- Marquages « propriété privée » partout à l'extérieur ainsi qu'avertissement « vidéo-protection » avec le pictogramme, partout où il y a des caméras

Mais tout ce qui précède ne sont que des préconisations générales, et avant d'effectuer des travaux importants il sera judicieux de demander un audit au bureau des Relations Extérieures et de la Communication dont Messieurs JODER et NEZRY font partie .

Pour cela, vous devez adresser votre demande par email à l'adresse suivante :

« ddsp31-réferent-surete@interieur.gouv.fr »

Il ne faut surtout pas être pressé car vous êtes nombreux à les solliciter...

Nous les remercions bien vivement de leur intervention extrêmement intéressante et qui nous permet de réajuster nos prévisions de travaux.

Maintenant il vous reste à faire passer le message au sein de votre conseil syndical et ensuite à l'Assemblée Générale des Copropriétaires....

Bien clubement, bon courage.

Gisèle Christiane

IL NE NOUS RESTE PLUS QU'À FAIRE PASSER LE MESSAGE LORS DE LA PROCHAINE AG.....